

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 412

16 février 2012

SOMMAIRE

Aktiva Capital S.à r.l.	19734	Gambini Investment S.A.	19734
Aller'Bio Shop Sarl	19736	GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l.	19744
AMS Systems PSF S.A.	19756	Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	19772
A. Vanrossum & Cie	19745	Glass Fibre Holding I S.à r.l.	19738
Batton Consulting & Trading S.à r.l.	19768	Green Steel S.A.	19743
Best-Chance EWIV (Europäische Wirt- schaftliche Interessenvereinigung)	19764	Hines - Moorfield Brindley 3 S.à r.l.	19736
BIL Holding I Sarl	19738	HUB S.A.	19747
B.R.E.S. Investigations S.A.	19735	iD S.à r.l.	19732
Chino S.A.	19735	Immobiliari Invest S.A. Holding	19744
Clayton Group S.A.	19735	IT-Partners	19736
Cobico S.A.	19739	LCB Invest Co. S.à r.l.	19776
Compagnie de Développement de l'Eau S.A.	19736	Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	19748
Cortem International S.A.	19741	London Acquisition Luxco S.à r.l.	19734
CTG S.A.	19740	Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l.	19759
Cusanus S.A.	19741	Obolus S.A.	19765
Defi3 Alpha Lux	19747	Peronus Holding S.à r.l.	19730
Delilah Holdings S.à r.l.	19740	Rock Ridge RE 16	19740
Diamond Shamrock S.à r.l.	19734	Sarcom Investissement S.A.	19746
Diedling S.à r.l.	19770	Silkhouse S.A.	19732
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	19755	Sinalux S.A.	19776
Eiskaffee Veneziano s.à r.l.	19775	Société de Promotion et de Développe- ment de l'Aéroport de Luxembourg	19755
Elbblick (Luxembourg) S. à r.l.	19770	Tremolat S.A.	19741
Eleven Beech Sarl München KS35 SCS ...	19771	Violas Ferreira Financial S.A.	19751
EOI Sykes S.à r.l.	19775	Violine S.à r.l.	19744
Epos Invest S.A.	19739	Watamar Holding S.A.	19742
Finathem Europe	19756	Zyyx S.A., SPF	19772
Fly Participations S.A.	19756		

Peronus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.202.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of the month of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Håkan SALTIN, residing in Via Cornisa 9 a, 07180 Santa Ponca Calvia, Spain,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the company Peronus Holding S.à r.l., in liquidation, société de gestion de patrimoine familial, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 118202, was incorporated on 17 July 2006 by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806 of 27 September 2006, (the "Company").

- That he holds 100% of the corporate capital of the company Peronus Holding S.à r.l. so that he is the sole member of the Company.

- That the Company has been put into liquidation and BDO Tax & Accounting, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been appointed as liquidator of the Company on 30 November 2011 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

- That CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., Luxembourg, has been appointed as auditor to liquidation by deed under private seal on 19 December 2011.

All this being declared, the appearing person, holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, takes the following resolutions

First resolution

After having taken notice of the report of the auditor to liquidation, the sole member approve said report.

The said report, after signature "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole member gives full discharge to the former managers, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The sole member pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The sole member decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The sole member decides to grant all powers to the owner of a true copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfillment of all formalities, including the cancellation of the Company's inscription.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Håkan SALTIN, demeurant à Via Cornisa 9 a, 07180 Santa Ponca Calvia, Espagne,

ici représenté par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Peronus Holding S.à r.l., en liquidation, une société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 118202, a été constituée en date du 17 juillet 2006 suivant un acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 27 septembre 2006, (la «Société»).

- Qu'il détient 100% du capital de la société Peronus Holding S.à r.l., de sorte qu'il est l'associé unique de la Société.

- Que la Société a été mise en liquidation et BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée liquidateur de la Société en date du 30 novembre 2011 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation suivant acte sous seing privé du 19 décembre 2011.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, représenté comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, l'associé unique approuve ledit rapport.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Seconde résolution

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes en vue de parfaire la finalisation des comptes de la Société et l'achèvement de toutes formalités de liquidation, en ce compris la radiation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011 LAC/2011/58922. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005210/111.

(120004829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

iD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 1, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 162.919.

—
Extrait d'une cession de parts du 28 décembre 2011

Il résulte d'une cession de parts reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 28 décembre 2011, concernant la société iD S.à r.l, avec siège social à L-8151 Bridel, 1, rue de Schoenfels, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B162.919, que:

1. Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur, déclare céder à: Evelyne BERTRAND, retraitée, demeurant à F-37530 Montreuil-En-Touraine, 23, rue du Bourg, ses vingt (20) parts sociales de la société, pour le prix de deux mille cinq cents euros (2.500,-€).

2. Franck AMOUYAL, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

3. Les associés Evelyne BERTRAND, préqualifiée, Christian ZWERG, employé privé, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 20, Hanner Der Kerrech, et Catia Marisa PAIXAO NOBRE, employée privée, demeurant à L-6756 Grevenmacher, 3 rue Klingenbergsgässel, donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

4. Ils acceptent la démission du gérant, Franck AMOUYAL, susdit.

5. Ils décident de nommer Christian ZWERG, préqualifié, comme gérant, pour une durée indéterminée.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1810. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005449/26.

(120005212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Silkhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.532.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SILKHOUSE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.532 (NIN 1999 4002 735),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 514 du 6 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 29 septembre 2004;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1582 du 27 juillet 2007.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François SCHMITT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Rapport du commissaire vérificateur. L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur. Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. Clôture de la liquidation. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société SILKHOUSE S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, C. BORTOLOTTA, F. SCHMITT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2354. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005277/71.

(120004913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Diamond Shamrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 115.223.

Le gérant unique a pris la décision de transférer le siège social de la société Diamond Shamrock S.à r.l. à l'adresse suivante:

38, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour Diamond Shamrock S.à r.l.

Fiduciaire Fibetrust

Référence de publication: 2012005627/14.

(120005865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Gambini Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.053.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre 2011 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur et président.

2. L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur David RAVIZZA, cadre, né à Mont Saint Martin (France) le 21 décembre 1965 et domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur et président Madame Laurence BARDELLI, employée privé, née à Villerupt (France) le 8 décembre 1962 et domiciliée professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014.

3. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège du 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, au 72, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005714/20.

(120005563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Aktiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 90.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005462/10.

(120005694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.397,20.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Veillez prendre note que l'associé

- Candover (Trustees) Limited agissant au nom de Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan se nomme désormais Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, il est immatriculé auprès du Registrar for Companies in England and Wales sous le numéro 01740547 et il a changé son adresse à 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

- Candover (Trustees) Limited agissant au nom de Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme se nomme désormais Candover (Trustees) Limited on behalf of Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, il est immatriculé auprès du Registrar for Companies in England and Wales sous le numéro 01740547 et il a changé son adresse à 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni;

- Candover (Trustees) Limited est immatriculé auprès du Registrar for Companies in England and Wales sous le numéro 01740547 et il a changé son adresse à 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni;

- Barons Financial Services Limited a changé son adresse à Warner Building, 85 Reid Street, Hamilton HM12, Bermudes;

- Stichting Management Stork I est immatriculé sous le numéro 32134569 auprès de la Kamer van Koophandel;

- Stichting Management Stork II est immatriculé sous le numéro 32134568 auprès de la Kamer van Koophandel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2012006168/27.

(120005297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

B.R.E.S. Investigations S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 148.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005526/10.

(120005507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 03 janvier 2012:

- l'actionnaire unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 8 mai 2008;

- l'actionnaire unique accepte la démission de Kitz S.à.r.l. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'actionnaire unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, née le 08 octobre 1978 à Thionville (FR), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005597/15.

(120005972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 113.641.

Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- L'adresse du commissaire aux comptes a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330 a été également modifiée. Son adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005600/13.

(120005781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Compagnie de Développement de l'Eau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 64.375.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 janvier 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur-délégué est acceptée.

2. Est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Monsieur Nicolas COLONNA WALEWSKI, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 3rd Floor, 61 Conduit Street, London W1S 2GB, Royaume Uni

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012005604/16.

(120005901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Hines - Moorfield Brindley 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 9.076.706,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.939.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date 9 janvier 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

De renouveler la nomination de:

- HGR International Investment Manager LLC en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;

- Mr. Kenneth MacRae en tant que gérant A de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011;

- Mr. Graham Sidwell en tant que gérant B de la société pour une durée indéterminée à partir du 21 juin 2011.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Pour extrait analytique conforme

Mr. Kenneth MacRae / Mr. Graham Sidwell

Référence de publication: 2012005752/18.

(120005848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**IT-Partners, Société à responsabilité limitée,
(anc. Aller'Bio Shop Sàrl).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 149.152.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. «FIDACC S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.529, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2038 du 20 septembre 2007, ici représentée par Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg,

en sa qualité d'administrateur unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature.

2. «W.E.M. S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.004, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1452 du 28 juillet 2009,

représentée par Monsieur Frédéric KEIFFER, indépendant, demeurant à F-57970 Stuckange, 45, Boucle des Prés,

en sa qualité d'administrateur unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature, lui-même ici représenté par Monsieur Yves SCHARLE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. «METALOGIC SARL», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15.890, constituée suivant acte reçu par Maître Jean POOS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 166 du 4 août 1978. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 573 du 12 avril 2002,

représentée par Monsieur Brian Arthur SHAFT, né le 22 janvier 1952 à Eccles (Grande-Bretagne), demeurant à L-7626 Larochette, 53, Chemin J-A Zinnen,

en sa qualité de gérant unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature, lui-même ici représenté par Monsieur Yves SCHARLE, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après collectivement désignées les «Comparantes» ou les «Associées».

Lesquelles Comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associées de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «ALLER'BIO SHOP SARL», établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.152, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date 15 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 1^{er} décembre 2009, numéro 2343 (ci-après la «Société»).

- Qu'en leur qualité d'Associées de la Société, elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les Associées décident de changer la dénomination de la Société de «ALLER'BIO SHOP SARL» en «IT-PARTNERS».

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société à responsabilité limitée prend la dénomination «IT-PARTNERS».»

Troisième résolution

Les Associées décident pareillement de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 3 des statuts.

A compter de ce jour, l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet social la formation professionnelle dans le domaine de l'informatique, ainsi que le développement et la commercialisation de systèmes, logiciels et matériels informatiques de toute sorte, ainsi que toute activité annexe, connexe et/ou accessoire.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Avertissement

L'attention des Comparantes a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir, le cas échéant, des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 3 des présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2011. Relation: MER/2011/2758. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005508/81.

(120005331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

**Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BIL Holding I Sarl).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD», établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Sunil SETHY, né le 27 mars 1951 à Dehradun Uttranchal (Inde), demeurant à Flat n°151, 15th Floor, Everest Apartments, Mount Pleasant Road, Mumbai, 400 006 (Inde),

agissant en sa qualité de «Managing Director» de la prédite société,

lui-même ici représenté par Monsieur Nicholas James MARTIN, expert-comptable, né le 3 janvier 1974 à Guernesey (Grande-Bretagne), demeurant à F-54730 Gorcy (France), 1, rue Neuf Ville

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «BIL HOLDING I SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide de changer la dénomination de la Société de «BIL HOLDING I SARL» en «GLASS FIBRE HOLDING I S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, ayant trait à la dénomination sociale, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination GLASS FIBRE HOLDING I S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (900.EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. MARTIN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 02 janvier 2012. Relation: MER/2012/13. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005549/49.

(120005205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Epos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 décembre 2011:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échu, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPOS INVEST S.A.

Référence de publication: 2012005651/22.

(120005526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Cobico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.121.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012, LAC/2012/716, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "COBICO S.A." (en liquidation), R.C.S. Luxembourg N° B 51121 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 du 18 août 1995.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentant en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3007 du 8 décembre 2011.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005602/23.

(120006071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

CTG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 127.425.

Die Aktionärin hat in einer außerordentlichen Hauptversammlung vom 06.01.2012 beschlossen,

1. Herrn Joachim SESSINGHAUS mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Verwaltungsmitglied der Gesellschaft abzuberufen.

2. Herrn Christian HIELSCHER, geboren am 31.07.1978 in DINSLAKEN (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-66117 SAARBRÜCKEN, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

3. Herrn Alhard VON KETELHODT, geboren am 27.05.1961 in BOCHUM (Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsmitglied der Gesellschaft zu ernennen, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Référence de publication: 2012005616/16.

(120005496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.433.949,99.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.732.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 23 décembre 2011 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.

2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012005620/15.

(120005997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rock Ridge RE 16, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.242.

a) Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

L'adresse professionnelle du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni

Le siège social de l'associé unique de la Société, Field Point IV S.à r.l., est désormais le suivant:

- 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

b) Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, 1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Rock Ridge RE 16

Signature

Référence de publication: 2012006654/30.

(120006098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Tremolat S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.653.

Le siège social de la société TREMOLAT S.A., à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de LUXEMBOURG, section B numéro B55.653, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Maître Daniel PHONG

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2012006076/11.

(120005836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Cortem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.366.

Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2011.

Résolutions:

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Monsieur Luca Checchinato et Madame Emmanuela Corvasce résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, décide d'accepter leurs démissions avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, et Madame Rossana Di Pinto, employée privée, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012005610/21.

(120005446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Cusanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.487.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin vom 23. Dezember 2011

Die Alleingeschafterin hat unter anderem die folgenden Beschlüsse gefasst:

Beschluss:

Die Alleingeschafterin nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn Fernand ENTRINGER, beruflich ansässig in L-2340 LUXEMBOURG, 34A, rue Philippe II, von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 23. Dezember 2011, und akzeptiert diesen.

Beschluss:

Die Alleingeschafterin beschließt, die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates, Herr Frantz WALLENBORN, geboren am 15 Februar 1962 in LUXEMBOURG, wohnhaft in L-8606 BETTBORN, 5, aal Strooss und Herr Jean-Paul FRANK, geboren am 12. November 1969 in LUXEMBOURG, beruflich ansässig in L-2530 LUXEMBOURG, 4, rue Henri Schnadt, bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zu verlängern.

Beschluss:

Die Alleingeschafterin beschließt, mit sofortiger Wirkung und bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2016 stattfinden wird, Frau Susanne WALLENBORN, geboren am 30. Oktober 1967 in OTTWEILER (Deutschland), wohnhaft in L-8606 BETTBORN, 5, aal Strooss, zum Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 09. Januar 2012.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012005617/28.

(120005249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Watamar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 16.257.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société «ABSAT S.A.», établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «WATAMAR HOLDING S.A.», (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16.257, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 26 octobre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 26 janvier 1979,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 16 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 46 du 21 février 1986,

- en date du 6 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2746 du 12 novembre 2008;

b) Que le capital social souscrit est fixé à un million de dollars US (1.000.000, USD), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique»), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

e) Que l'Actionnaire Unique, agissant en tant que liquidateur de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif et que le passif connu de la Société a été réglé ou provisionné;

f) Que l'Actionnaire Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

g) Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

h) Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la Société sont par la présente déchargés de leurs fonctions;

i) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;

j) Que le mandataire de l'Actionnaire Unique pourront procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualité qu'il agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. LAC/2011/58918. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005346/59.

(120004894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Green Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.720.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société TreeBEA S.A. (RC B 89.877), avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, ici représentée par son administrateur-délégué Asher PEREZ, chercheur et professeur d'université, demeurant à F-67300 Schiltigheim (France), 26, rue de la Patrie,

nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 22 décembre 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 659 du 29 mars 2010, habilité à engager la société par sa seule signature et agissant sur base de l'article 8 des statuts,

lui-même représenté par Franck AMOUYAL, employé privé, demeurant à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20/11/11,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de Green Steel S.A. avec siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151.720, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 757 du 12 avril 2010,

et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- €) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: AMOUYAL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1813. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005711/49.

(120005229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.527.944,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 118.390.

—
EXTRAITS

L'adresse professionnelle du conseil de gérance concernant:

Mr Daniel Peeters a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Mr Dominique Prince a été modifiée au 28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Changement d'adresse concernant les associés suivant:

Il est noté qu'en date du 1^{er} décembre 2011, GELF Investments (Lux) S.à r.l. a changé d'adresse et se trouve au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Il est noté qu'en date du 23 mai 2011, Alsdorf GmbH & Co KG a changé d'adresse et se trouve au Peter-Müller-Strape 10, 40468 Dusseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2012005719/22.

(120006060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Immobiliani Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.760.

Les administrateurs:

- Alhard von KETELHODT

- Fernand SASSEL

- Romain ZIMMER

ont démissionné de leur mandat respectif en date du 23/09/2008.

Le commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT, a démissionné de son mandat depuis le 31/12/2005.

Référence de publication: 2012005782/12.

(120006042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Un Mandataire

Référence de publication: 2012006092/11.

(120005250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

A. Vanrossum & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 165.991.

EXTRAIT

1. Les associés.

Madame Anny Vanrossum, née à Sint-Genesius-Rode (Belgique), le 08 octobre 1936, demeurant à 1640 Sint-Genesius-Rode (Belgique), Kerkeveldweg, 26 bus2,

Monsieur Frank Leemans, né à Halle (Belgique), le 06 juin 1964, demeurant à 1040 Brussel (Belgique), Toulousestraat, 25,

Monsieur Johan Vastiau, né à Halle (Belgique), le 02 novembre 1969, demeurant à 1640 Sint-Genesius-Rode (Belgique), Diepestraat, 2/b,

Monsieur Eric Vastiau, né à Halle (Belgique), le 23 avril 1968, demeurant à 1653 Beersel (Belgique), Zonnebloemlaan, 9,

2. L'objet social.

- L'objet de la SOCIÉTÉ est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé.

- La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

- La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

- L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2 de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Madame Anny Vanrossum

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune dont:

- Mille (1000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commandité: Madame Anny Vanrossum
 - Trois Mille (3000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Frank Leemans
 - Trois Mille (3000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Johan Vastiau
 - Trois Mille (3000) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commanditaire: Monsieur Eric Vastiau
- Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 21 décembre 2011 pour une durée de trente ans. Cette période sera prolongée automatiquement tous les dix ans. Cette reconduction automatique est révoquant moyennant une période de préavis de trois mois, par simple décision d'un des Associés.

Signatures.

Référence de publication: 2012005452/68.

(120005200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Sarcom Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.333.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "PANO S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66841, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, et
- Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SARCOM INVESTISSEMENT S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83333, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 21 janvier 2002;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Associée Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. WAGNER, N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011 LAC/2011/59110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005262/55.

(120004806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Defi3 Alpha Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.348.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 janvier 2012, a pris note de la démission de Monsieur Jacques BERGER de ses fonctions d'administrateur de la société et a nommé avec effet immédiat:

- Monsieur Eric Matteo CORRADIN, 1, Boulevard de Grancy, CH-1006 Lausanne, Suisse, aux fonctions de gérant de catégorie A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Pour DEFI 3 ALPHA LUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012005623/17.

(120005787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

HUB S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 149.252.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 janvier 2012, LAC/2012/721, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "HUB S.A" (en liquidation), RCS Luxembourg Numéro B 149.252, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée en date du 5 novembre 2009 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2370 du 4 décembre 2009.

La Société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1758 du 3 août 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005764/22.

(120006052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.047,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.107.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cloak Lane Investments (Cayman) Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at PO Box 309, Uglard House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-166236,

hereby represented by Me Florence FORSTER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2011, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed dated 26 April 2006 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 July 2006, number 1314, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.107 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed dated 15 October 2010 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 November 2010, number 2600.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Based on the interim accounts of the Company dated 30 November 2011, to repurchase and cancel fifty (50) preference shares having each a nominal value of sixty five British Pounds eighty five Pence (GBP 65.85) (the "Repurchased Preference Shares") held by the Sole Shareholder and to pay to the Sole Shareholder an aggregate amount of one billion three hundred fifty seven million two hundred eighty five thousand two hundred seven British Pounds and fifty Pence (GBP 1,357,285,207.50) corresponding to the fair market value of the Repurchased Preference Shares (such payment comprising (i) the nominal value, (ii) the share premium paid and (iii) the preference dividends accumulated but unpaid up to 16 December 2011, on the Repurchased Preference Shares).

2. As a result of the above, to reduce the Company's subscribed capital by an amount of three thousand two hundred ninety-two British Pounds fifty Pence (GBP 3,292.50) so as to reduce it from its current amount of twenty-six thousand three hundred forty British Pounds (GBP 26,340.-) to twenty-three thousand forty-seven British Pounds fifty Pence (GBP 23,047.50) and to acknowledge that the Company's share premium account shall be reduced to one billion three hundred fifty-six million one hundred sixteen thousand four hundred thirty-four British Pounds fifty Pence (GBP 1,356,116,434.50).

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above proposed resolutions.

4. To confer all and any powers to the Company's directors to implement the above proposed resolutions.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Based on the interim accounts of the Company dated 30 November 2011, the Sole Shareholder resolves to repurchase and cancel fifty (50) preference shares having each a nominal value of sixty five British Pounds eighty five Pence (GBP 65.85) (the "Repurchased Preference Shares") held by the Sole Shareholder, and to pay to the Sole Shareholder the aggregate amount of one billion three hundred fifty seven million two hundred eighty five thousand two hundred seven British Pounds and fifty Pence (GBP 1,357,285,207.50) corresponding to the fair market value of the Repurchased Preference Shares (such payment comprising (i) the nominal value, (ii) the share premium paid and (iii) the preference dividends accumulated but unpaid up to 16 December 2011, on the Repurchased Preference Shares).

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to reduce the Company's subscribed capital by an amount of three thousand two hundred ninety-two British Pounds fifty Pence (GBP 3,292.50) so as to reduce it from its current amount of twenty-six thousand three hundred forty British Pounds (GBP 26,340.-) to twenty-three thousand forty-seven British Pounds fifty Pence (GBP 23,047.50).

The Sole Shareholder further acknowledges that, as a result of the above resolution, the Company's share premium account shall be reduced to one billion three hundred fifty-six million one hundred sixteen thousand four hundred thirty-four British Pounds fifty Pence (GBP 1,356,116,434.50).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

As a result, article 5 paragraph 1 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at twentythree thousand forty-seven British Pounds fifty Pence (GBP 23,047.50) divided into three hundred (300) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and fifty (50) preference shares (the «Preference Shares»), having each a nominal value of sixty five British Pounds eighty five Pence (GBP 65.85).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer all and any powers to the Company's directors to implement the above proposed resolutions.

The directors are in particular entitled and authorised to proceed to the repayment of the Repurchased Preference Shares to the Sole Shareholder in accordance with the first resolution and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cloak Lane Investments (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée exonérée, régie par le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Cayman, immatriculée sous le numéro MC-166236,

représentée aux fins des présentes par Me Florence FORTSER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 décembre 2011, ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte en date du 26 avril 2006 reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 juillet 2006, sous le numéro 1314, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.107 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 octobre 2010 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 novembre 2010, sous le numéro 2600.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, ayant reconnu être parfaitement et complètement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Sur la base des comptes intérimaires de la Société en date du 30 novembre 2011, racheter et annuler cinquante (50) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de soixante-cinq livres sterling quatre-vingt-cinq pence (GBP 65,85) (les «Parts Préférentielles Rachetées») détenues par l'Associé Unique, payer à l'Associé Unique un montant total d'un milliard trois cent cinquante sept millions deux cent quatre vingt cinq mille deux cent sept livres sterling et cinquante pence (GBP 1.357.285.207,50) correspondant à la valeur de marché des Parts Préférentielles Rachetées (ce paiement comprenant (i) la valeur nominale, (ii) la prime d'émission payée et (iii) les dividendes préférentiels accumulés mais non payés jusqu'au 16 décembre 2011, sur les Parts Préférentielles Rachetées).

2 Résultant de ce qui précède, réduire le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-douze livres sterling cinquante pence (GBP 3.292,50) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six mille trois cent quarante livres sterling (GBP 26.340,-) à vingt-trois mille quarante-sept livres sterling cinquante pence (GBP 23.047,50) et reconnaître que le compte de prime d'émission de la Société devra être réduit à un milliard trois cent cinquante-six millions cent seize mille quatre cent trente-quatre livres sterling cinquante pence (GBP 1.356.116.434,50).

3 Modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

4 Donner tout pouvoir aux gérants de la Société de mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur la base des comptes intérimaires de la Société en date du 30 novembre 2011, l'Associé Unique décide de racheter et annuler cinquante (50) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de soixante-cinq livres sterling quatre-vingt-cinq pence (GBP 65,85) (les «Parts Préférentielles Rachetées») détenues par l'Associé Unique, et de payer à l'Associé Unique un montant total de d'un milliard trois cent cinquante sept millions deux cent quatre vingt cinq mille deux cent sept livres sterling et cinquante pence (GBP 1.357.285.207,50) correspondant à la valeur de marché des Parts Préférentielles Rachetées (ce paiement comprenant (i) la valeur nominale, (ii) la prime d'émission payée et (iii) les dividendes préférentiels accumulés mais non payés jusqu'au 16 décembre 2011, sur les Parts Préférentielles Rachetées).

Deuxième résolution

Résultant de ce qui précède, l'Associé Unique décide de réduire le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois mille deux cent quatre-vingt-douze livres sterling cinquante pence (GBP 3.292,50) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six mille trois cent quarante livres sterling (GBP 26.340,-) à vingt-trois mille quarante-sept livres sterling cinquante pence (GBP 23.047,50).

L'Associé Unique décide de reconnaître que, résultant de ce qui précède, le compte de prime d'émission de la Société devra être réduit à un milliard trois cent cinquante-six millions cent seize mille quatre cent trente-quatre livres sterling cinquante pence (GBP 1.356.116.434,50).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 alinéas 1 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-trois mille quarante-sept livres sterling cinquante pence (GBP 23.047,50) divisé en trois cents (300) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires») et cinquante (50) parts sociales préférentielles (les «Parts Préférentielles») chacune ayant une valeur nominale de soixante-cinq livres sterling quatre-vingt-cinq pence (GBP 65,85).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner tout pouvoir aux gérants de la Société de mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

Les gérants sont en particulier en droit de, et autorisés à, procéder au remboursement des Parts Préférentielles à l'Associé Unique conformément à la première résolution, et faire toutes autres choses nécessaires et utiles relatives aux résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Forster, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2804. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005119/164.

(120004899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Violas Ferreira Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.974.

L'an deux mil onze, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 161.974, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2187 du 16 septembre 2011 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2629 du 28 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Lanners, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Lanners, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital en vue de le porter de EUR 33.321.900 à EUR 38.389.900 par la création de 506 actions ordinaires nouvelles, de 25.087 APRO sans droit de vote et de 25.087 APRO avec droit de vote, toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.

2. Souscription et libération des actions ordinaires et des APRO par conversion d'une créance actionnaire.

3. Modification des statuts en vue de refléter les résolutions précédentes.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions soixante-huit mille euros (EUR 5.068.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions trois cent vingt et un mille neuf cents euros (EUR 33.321.900,-) à trente-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 38.389.900,-) par l'émission de cinq cent six (506) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, de vingt-cinq mille quatre-vingt-sept (25.087) APRO sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune et de vingt-cinq mille quatre-vingt-sept (25.087) APRO avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Souscription et Libération:

L'actionnaire unique de la Société, HVF - SGPS S.A., société anonyme de droit portugais, ayant son siège social situé au 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, inscrite au Registre de Commerce de Espinho sous le numéro 507 488 350,

ici représentée par Monsieur François Lanners, président de la présente assemblée, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Espinho, le 12 décembre 2011, qui restera annexée aux présentes,

déclare souscrire:

- les cinq cent six (506) Actions Ordinaires nouvelles pour un montant de cinquante mille six cents euros (EUR 50.600), intégralement alloué au capital social de la Société.

- les vingt-cinq mille quatre-vingt-sept (25.087) APRO sans droit de vote et les vingt-cinq mille quatre-vingt-sept (25.087) APRO avec droit de vote pour un montant de cinq millions dix-sept mille quatre cents euros (EUR 5.017.400), intégralement alloué au capital social de la Société.

Les 506 Actions Ordinaires, 25.087 APRO sans droit de vote et 25.087 APRO avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune ainsi souscrites sont intégralement libérées par conversion d'une créance certaine liquide et exigible au profit de l'Actionnaire Unique précité de la Société à l'encontre de la Société évaluée à EUR 5.068.000 (cinq millions soixante-huit mille euros).

Un rapport d'évaluation a été émis par Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises agréé, demeurant au 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, en date du 20 décembre 2011, suivant lequel l'apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible au profit de l'Actionnaire Unique précité de la Société à l'encontre de la Société a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 261 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable.»

La déclaration de souscription et le rapport signés «ne varietur» par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 §1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1. §1 Le capital social souscrit est fixé à trente-huit millions trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros (EUR 38.389.900,-) représenté par trois mille huit cent trente-neuf (3.839) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «Actions Ordinaires»), cent quatre-vingt-dix mille trente (190.030) actions préférentielles avec rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO sans droit de vote») et cent quatre-vingt-dix mille trente (190.030) actions préférentielles avec rachat obligatoire avec droit de vote d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les «APRO avec droit de vote» ensemble avec les «APRO sans droit de vote», les «APRO».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VIOLAS FERREIRA FINANCIAL S.A., a company limited by shares having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number B 161.974 incorporated by deed of the undersigned notary on 1st July 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2187 of September 16, 2011 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on August 29, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of October 28, 2011 number 2629.

The meeting is presided by Mr François Lanners, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer by Mr François Lanners, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital from EUR 33,321,900 to EUR 38,389,900 by issuing 506 new Ordinary Shares, 25,087 non voting MRPS and 25,087 voting MRPS, all of one hundred euro (EUR 100) par value each.

2. Subscription and payment of the Ordinary Shares and the MRPS by conversion of a shareholder's receivable.

3. Modification of the articles of incorporation in order to put them in accordance with the preceding decisions

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxy of the represented sole shareholder, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and the sole shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million sixty-eight thousand euro (EUR 5,068,000) so as to raise it from its present amount of thirty-three million three hundred and twenty-one thousand nine hundred euro (EUR 33,321,900) up to thirty-eight million three hundred and eighty-nine thousand nine hundred euro (EUR 38,389,900) by the issue of five hundred and six (506) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares"), twenty-five thousand eighty-seven (25,087) non voting MRPS with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each and twenty-five thousand eighty-seven (25,087) voting MRPS with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The Company's sole shareholder HVF - SGPS S.A., a company existing under the law of Portugal, with its registered office at 7, rue de Santa Cruz, 4500 646 Espinho Portugal, registered with the Trade Register in Espinho under number 507 488 350,

here represented by François Lanners, prenamed, chairman of the present meeting, by virtue of a proxy under private seal given in Espinho on December 12, 2011, which will remain attached hereto,

declares to subscribe:

- the five hundred and six (506) Ordinary Shares for an amount of fifty thousand six hundred euro (EUR 50,600) entirely allocated to the share capital of the Company;

- the twenty-five thousand eighty-seven (25,087) non voting MRPS each and twenty-five thousand eighty-seven (25,087) voting for an amount of five million seventeen thousand four hundred euro (EUR 5.017.400) entirely allocated to the share capital of the Company.

The 506 Ordinary Shares, the 25,087 non voting MRPS and 25,087 voting MRPS so subscribed are fully paid up by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim in favour of the Company's Sole Shareholder against the Company of an amount of EUR 5,068,000 (five million sixty-eight thousand euro).

A valuation report has been drawn-up by Mr Fons Mangen, réviseur d'entreprises agréé, residing at 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck on December 20, 2011 wherein the contribution in kind consisting of liquid, certain and immediately payable claims against the Company, has been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable.”

The said report and the declaration of subscription, initialed “ne varietur” by the attorney in fact of the appearing party, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 5.1 §1 of the articles of incorporation of the Company to give it henceforth the following wording:

“Art. 5. Share capital.

5.1 §1 The subscribed share capital is set at thirty-eight million three hundred and eighty-nine thousand nine hundred euro (EUR 38,389,900) consisting of (i) three thousand eight hundred and thirty-nine (3,839) ordinary shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "Ordinary Shares"), (ii) into one hundred and ninety thousand thirty (190,030) mandatory redeemable preferred shares without voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "non voting MRPS") and (iii) into one hundred and ninety thousand thirty (190,030) mandatory redeemable preferred shares with voting right with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each (the "voting MRPS" together with the non voting "MRPS", the "MRPS").”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three thousand five hundred Euro (EUR 3,500).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment to the present.

WHEREOF the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Signé: François Lanners, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58649. Reçu 75,.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012006091/199.

(120005321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.313.794,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 18 novembre 2011.
- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012005629/16.

(120005987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.494.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 22 décembre 2011

L'assemblée a constaté que le mandat des administrateurs Messieurs Henri Klein et Paul Hippert et le mandat du commissaire Monsieur Jean-Pierre Walesch ont pris fin du fait de leur décès.

L'assemblée a décidé la révocation des administrateurs Messieurs Nicolas Schmit, Georges Bollig, Roger Sietzen et Robert Arendal.

L'assemblée a fixé le nombre des administrateurs à neuf (9) et a nommé les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Pierre Gramagna, Directeur Général, Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à 7, Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg;

2. Monsieur Tom Weisgerber, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures - département des travaux publics, demeurant professionnellement à 4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg;

3. Madame Félicie Weycker, Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures - département des transports, demeurant professionnellement à 4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg;

4. Monsieur Charles Klein, Conseiller de Direction, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures - département des transports-Direction de l'aviation civile, demeurant professionnellement à 4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg;

5. Monsieur Max Nilles, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures - département des transports, demeurant professionnellement à 4, Place de l'Europe, L-1499 Luxembourg;

6. Monsieur Jean Graff, Directeur des Relations économiques internationales, Ministère des Affaires étrangères, demeurant professionnellement à 5, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg;

7. Monsieur Daniel Liebermann, Attaché de Gouvernement 1^{er} en rang, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, demeurant professionnellement à 19-21, boulevard Royal, L-2938 Luxembourg;

8. Madame Carole Tompers, Secrétaire générale, GIE Luxembourg for Business, demeurant professionnellement à 19-21, boulevard Royal, L-2938 Luxembourg; et

9. Monsieur Fernand Brisbois, Directeur Général, Société de l'Aéroport de Luxembourg SA, demeurant professionnellement à 4, rue de Trèves, L-2632 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012006719/38.

(120006587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Fly Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 119.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 janvier 2012 que:

1. A été nommé, en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat, Monsieur Patrick MOINET, d'ores et déjà administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005697/15.

(120005729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Finathem Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.126.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011, LAC/2011/59289, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg sous la dénomination de "Finathem Europe, en liquidation volontaire", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.126, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 1022 du 13 octobre 2004, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, (Luxembourg), en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro C 1200 du 19 juin 2009.

La liquidation de la société a été décidée par acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2314 du 29 septembre 2011.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social au 68-70; Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005667/26.

(120005707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

AMS Systems PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 151.080.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMS SYSTEMS PSF S.A., a company limited by shares having its registered office at 69, rue d'Iltzig, L-5231 Sandweiler, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 151.080 incorporated by deed of the undersigned notary on January 4, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of March 9, 2010 number 507 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Mark GILLIES, Managing Director, residing professionally at 69, rue d'Iltzig, L-5231 Sandweiler,

who appointed as secretary Mr Christophe THÉBAULT, Managing Director residing professionally at 69, rue d'Iltzig, L-5231 Sandweiler,

The meeting elected as scrutineer Mr Mark GILLIES, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- To increase the Company's share capital from its amount of EUR 100,000 to an amount of EUR 150,000 by issue of 500 new shares having a par value of EUR 100 each, entirely paid-in;

2.- Subscription of the new shares by the two current shareholders of the Company in proportion to their shareholding in the Company's share capital; fully payment in cash;

3.- Subsequent amendment of article 5 §1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and second resolutions

The general shareholders' meeting unanimously resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of EUR 50,000 (fifty thousand euros) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) to EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand euros) by issuing of 500 (five hundred) new shares each with a par value of EUR 100 (one hundred euros), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The total of the new shares is then subscribed by the two current shareholders of the Company Mr Mark GILLIES and Mr Christophe THÉBAULT in proportion to their shareholding in the Company's share capital i.e. 400 new shares and 100 new shares, respectively and is fully paid up in cash.

All the 500 new shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of EUR 50,000 (fifty thousand euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 5 §1 of the Company's articles of incorporation to be read as follows:

"Art. 5. §1. The corporate capital is set at one hundred and fifty thousand euros (EUR 150,000.-) represented by one thousand five hundred (1,500) shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 new of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMS SYSTEMS PSF S.A., avec siège social au 69, rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151.080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 507 du 9 mars 2010 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mark GILLIES, Managing Director, demeurant professionnellement au 69, rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe THÉBAULT, Managing Director, demeurant professionnellement au 69, rue d'Itzig, L-5231 Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mark GILLIES, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 100.000 au montant de EUR 150.000 par l'émission de 500 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement libérées.

2.- Souscription des nouvelles actions par les deux actionnaires de la Société au prorata de leur participation dans le capital social de la Société - Libération intégrale en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les deux actionnaires de la Société Messieurs Mark GILLIES et Christophe THÉBAULT au prorata de leur participation dans le capital social de la Société à savoir respectivement 400 nouvelles actions et 100 nouvelles actions et sont libérées intégralement en espèces.

Toutes les 500 actions sont libérées en espèces de sorte que le montant d'EUR 50.000 (cinquante mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau ont été remplies.

19759

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mark Gillies, Christophe Thébault, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58650. Reçu 75,-.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005509/136.

(120005328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.932.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundelf, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

SIGNA Prime Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 164.984,

hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 21. Dezember 2011 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Partei und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinende Partei, wie oben erklärt vertreten, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") (die „Satzung“) wie folgt zu erstellen:

Satzung

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische

Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundsätzlicbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechsell und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der Alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines Alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des Alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der Alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln: Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer

einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video-und/oder Telefonkonferenzanlagen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video-und/oder Telefonkonferenzanlagen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einbe-

rufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweder Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstigen Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über eine Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -ausschüttung, Erlösrückführung

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabeprämien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträgen an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können die Gesellschafter/der Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht, Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2012 enden.

Zeichnung - Zahlung

Der Komparent erklärt hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
SIGNA Prime Luxembourg S.à r.l., vorgenannt	12.500 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch den Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Person, die das gesamte gezeichnete Kapital vertritt und die an die Versammlung delegierten Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse verabschiedet:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, Geschäftsführer, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Martin Staratschek, Geschäftsführer, geboren am 16. Oktober 1976 in Weiden i.d. Opf., Deutschland, geschäftsansässig unter der 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Komparenten haben diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. H. STARATSCHEK - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/122. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Hinterlegung erteilt.

Luxemburg, den sechsten Januar zweitausendzweölf.

Référence de publication: 2012005169/293.

(120004356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Best-Chance EWIV (Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung), Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg D 79.

Gesellschafterbeschluss über die Liquidation der BestChance EWIV (Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung - Groupement Européen d'Intérêt Economique - GEIE

Mitgliederbeschluss

Wir, die Unterzeichnenden, sind Mitglieder der der BestChance EWIV (Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung - Groupement Européen d'Intérêt Economique - GEIE mit dem Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister des Registre de Commerce et des Sociétés unter D79.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen und der Einberufung halten wir hiermit eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und beschließen einstimmig was folgt:

1) Die Gesellschaft wird mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2011 aufgelöst.

2) Neue Adresse: 113, Route d'Arlon, L-8009 Strassen

3) Herr Klaus Frank und Herr Karl Biegel werden mit Wirkung zum Ablauf des 31. Dezember 2011 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen. Ihnen wird Entlastung erteilt. Die Abberufung erfolgt aus Gründen der Liquidation der Gesellschaft.

4) Zu Liquidatoren der Gesellschaft werden bestellt:

- a. Herr Klaus Frank, geb. am 26.05.1961, wohnhaft: D-54295 Trier, Zum Schlosspark 54a,
- b. Herr Karl Biegel, geb. am 11.05.1957, wohnhaft: D-54294 Trier, Martin-Grundheber-Str. 2

5) Herr Frank und Herr Biegel vertreten die Gesellschaft stets alleine, auch wenn mehrere Liquidatoren bestellt sind. Sie sind befugt, mit sich im eigenen Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte mit der Gesellschaft abzuschließen.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst. Wir erklären die Gesellschafterversammlung für beendet.

Luxembourg, den 15. Dezember 2011.

Unterschriften
Der Mitglieder

Référence de publication: 2012006809/31.

(120006543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Obolus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 129, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 165.945.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
LE TROIS JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc MOLITOR, Ingénieur diplômé ETH, né à Luxembourg le 30 août 1972, demeurant à L-2551 Luxembourg, 129, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'il déclare constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OBOLUS S.A.» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique

Art. 2. Siègesocial. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège social, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR) représenté par trois cent dix euros (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'Art. 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois d'avril à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 11. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 12. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 13. Le Conseil ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique,

ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul Administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 19. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 310 actions ont été toutes souscrites par le comparant Monsieur Marc MOLITOR, prénommé.

Les actions ont été libérées à concurrence de la moitié chacune, par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (€ 15.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 900.-.

Assemblée générale extraordinaire

L'Actionnaire Unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommé pour un mandat de 6 (six) ans en tant qu'Administrateur Unique jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Monsieur Marc MOLITOR, Ingénieur diplômé ETH, né à Luxembourg le 30 août 1972, demeurant à L-2551 Luxembourg, 129, avenue du X Septembre.

2. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour un mandat de 6 (six) ans jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

- GEFCO CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 69580.

3. Le siège social de la société est établi au 129, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MOLITOR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 janvier 2012. Relation: RED/2012/18. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 janvier 2012.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2012005200/183.

(120004419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Batton Consulting & Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Laengten.

R.C.S. Luxembourg B 68.382.

Im Jahre zweitausendelf, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Frau Barbara RADESCHNIG, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder Strasse 13.

Eigentümerin von zweihundertfünfzig (250) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Batton Consulting & Trading S.à r.l., mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 68.382, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 4. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 295 vom 28. April 1999 und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz zu Echternach am 31. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 313 vom 28. April 2000;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Henri BECK am 14. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 371 vom 24. Mai 2000;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Henri BECK am 22. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 927 vom 26. Oktober 2001;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Henri BECK am 3. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 6 vom 3. Januar 2003,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Henri BECK am 7. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 875 vom 4. Mai 2006.

Die Komparentin erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Herrn Jürgen ERFURTH, Rechtsanwalt, kanzleiansässig zu D-54290 Trier, 49-50, Brotstrasse, hier anwesend und dies annehmend, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG (250) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von ELFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (11.500.-EUR).

2. Herr Dr. Andreas BATTON, Kaufmann, wohnhaft zu D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder Strasse 13,

Eigentümer von zweihundertfünfzig (250) Anteilen der genannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung Batton Consulting & Trading S.à r.l..

Der Komparent erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an vorgenannten Herrn Jürgen ERFURTH, hier anwesend und dies annehmend, ZWEIHUNDERTFÜNFZIG (250) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von ELFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (11.500.-EUR).

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen vom 1. Januar 2012 an gerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Der Zessionar verpflichtet sich und er verpflichtet seine Erben und Rechtsnachfolger unteilbarer Weise, die hiervor stipulierten Verkaufspreise, in monatlichen Raten von jeweils TAUSEND EURO (1.000.-EUR) an die Zedanten auszubehalten, beginnend mit dem 15. Januar 2012, gemäss den Bedingungen des privatschriftlichen, unter Parteien vereinbarten Vertrages, welcher gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden. Sodann treten gegenwärtiger Urkunde bei:

- Frau Barbara RADESCHNIG und Herr Dr. Andreas BATTON, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen anzunehmen und sie entbinden den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklären sie daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich hat der Anteilhaber in einer Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Er gibt sein Einverständnis zu den hiervor gemachten Abtretungen.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretungen hat Artikel 6 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25.-EUR), welche dem einzigen Gesellschafter Jürgen ERFURTH, Rechtsanwalt, kanzleiansässig zu D-54290 Trier, 49-50, Brotstrasse, zugeteilt wurden."

Dritter Beschluß

Er beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und gibt Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Gegenstand des Unternehmens ist:

a) Der internationale Handel mit Produkten und Waren aller Art insbesondere der Unterhaltungselektronik und Haushaltsgeräte.

b) der internationale Handel mit Waren und Gütern, i.e. mineralische und metallische Rohstoffe, seltene Erden, keramische und mineralische Erzeugnisse, Maschinen und Apparate.

c) Unternehmensberatung in allen technischen und kaufmännischen Angelegenheiten, dazu zählen Projektmanagement, periodische Übernahme von Managementspositionen, Sanierungen, QS-Management, Produktion, Vertrieb, Marketing, Corporate Identity, Internationalisierung und internationaler Handel.

d) Beratung im Bereich von Akquisition und Verkauf von Unternehmen und Unternehmensteilen, Turnarounds, Post-Merger-Integration, Nachfolgeregelung und Deal-Making.

e) Personalvermittlung, sowie die Beteiligung an Unternehmen.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, Handels-oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können."

Vierter Beschluß

Er beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft zu verlegen von Wasserbillig nach Grevenmacher.

Fünfter Beschluß

Zufolge des vierten Beschlusses beschliesst er den ersten Abschnitt des Artikels 5 abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher."

Sechster Beschluß

Er setzt die Adresse der Gesellschaft fest in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Laengten.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RADESCHNIG, BATTON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2011. Relation: REM/2011/1802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012005527/87.

(120005215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Elbblick (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.644.

EXTRAIT

En date du 9 janvier 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La nomination de M. Alan Botfield comme gérant de la société, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Ecosse) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée;
- La notification du changement d'adresse de M. Robert Kanerick qui est désormais: 34 Sheldon Avenue, London, N6 4JR;
- La notification du changement d'adresse de Evans Randall International Limited qui est désormais: Trafalgar Court, 2nd Floor, East Wing, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3EL.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005633/17.

(120005455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Diedling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.062.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Victor DIEDLING, administrateur de sociétés, demeurant 13, rue des Vergers à L-6488 Echternach, propriétaire de 25 parts sociales,
 - 2.- Madame Jeanny FOCH, indépendante, demeurant 13, rue des Vergers à L-6488 Echternach, propriétaire de 25 parts sociales,
 - 3.- la société à responsabilité limitée QUICK RENT S. à r. l., avec siège social 13, rue des Vergers à L-6488 Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93579, propriétaire de 450 parts sociales, représentée par leurs seuls associés Monsieur Victor DIEDLING et Madame Jeanny FOCH, prénommés, tous ici représentés par Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, faite et donnée à Echternach, en date du 15 décembre 2011, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants, ici représentés comme il est dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- Lesquels comparants, ici représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

qu'ils sont propriétaires de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée "DIEDLING S. à r. l.", établie et ayant son siège social 2, rue de la Gare à L-6440 Echternach (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 102062,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 26 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 9 février 1993,

modifié une dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du 6 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 14 avril 2002,

au capital de douze mille cinq cent euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées;

que réunissant en leurs mains la totalité des parts de la Société, ils ont décidé de dissoudre et de liquider la Société celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateurs de la Société;

que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs deviendront la propriété des associés;

que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par les associés et que tous les passifs actuellement connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

que d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, ils assumeront solidairement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée, et

que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société, pour l'exercice de son mandat à ce jour;

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-6488 Echternach, 13, rue des Vergers.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000.-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ici représentées comme il est dit ci-avant, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LAUER, Paul DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57172. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012005628/58.

(120005173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Eleven Beech Sarl München KS35 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.051.

AUSZUG

Während der unter Privatschrift aufgezeichneten außerordentlichen Hauptversammlung vom 9. Januar 2012 wurde Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

“Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwanzig tausend Euro (EUR 20.000), und ist in einen (1) Kategorie A Anteil, der vom Komplementär gehalten wird und neunzehntausend neunhundert neunundneunzig (19.999) Kategorie B Anteile welche vom Kommanditisten gehalten werden jeweils mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) aufgeteilt. Die Anteile sind vollständig eingezahlt.”

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Januar 2012.

Référence de publication: 2012005637/17.

(120006004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.286.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2011

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Pierre Herpain comme Gérant A avec effet au 31 décembre 2011 et nomme en son remplacement comme Gérant A, la société Sprl PATCH, avec siège social au 43, avenue des Statuaires, B-1180 Bruxelles, inscrite sous le numéro 0893.917.158 auprès de la BCE Bruxelles, dont le représentant permanent est Monsieur Pierre Herpain, domicilié au 50 rue Capouillet, B-1180 Bruxelles, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 6 ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012005702/16.

(120005126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Zyyx S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.935.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

STALKING DEER FOUNDATION, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, enregistrée à Panama sous le numéro suivant: fiche 33302 document 1504632.

ici représentée par Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ZYYX S.A., SPF.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 590.000,-) divisé en cinq mille neuf cents (5.900) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de novembre à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «STALKING DEER FOUNDATION», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 590.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) «LANNAGE S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- b) «VALON S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Olivier LECLIPTEUR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
- c) «KOFFOUR S.A.», société anonyme, 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La société LANNAGE S.A. est nommée Président du Conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- «AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17404. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005357/172.

(120004369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Eiskaffee Veneziano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 50.169.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 04/01/2012

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune de Luxembourg et ce avec effet immédiat:

La nouvelle adresse sera:

1 place d'Armes

L-1136 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/01/2012.

Référence de publication: 2012005646/14.

(120005793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63609 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012005650/10.

(120005607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

LCB Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.459.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 13 décembre 2011 que ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.362 a transféré:

- cent trente-huit mille trois cent trente (138,330) parts sociales à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.361; et

- quatre cent vingt-et-un mille sept cent quatre-vingt (421,780) parts sociales à ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.363.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l. 631,110 parts sociales; et

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l. 618,890 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

LCB Invest Co. S.à r.l.

Référence de publication: 2012005841/26.

(120005775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Sinalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.513.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique.

En date du 23 décembre 2011 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Johan Dejans, en tant que administrateur de la classe B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurante professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que administrateur de la classe B de la Société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateur de la classe A:

- Mr. Teck KHOO BOO

Administrateurs de la classe B:

- Mr. Richardus Brekelmans

- Mme Sylvie Abtal-Cola

- Mme Johanna Dirkje Martina van Oort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Kasia Ciesielska

Mandataire

Référence de publication: 2012006849/26.

(120006378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.